

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 30/05/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 30/05/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 052
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20230522-2023MAI22_212-DE
		3.5 du domaine public

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

3

Séance Publique ordinaire du **22 mai 2023**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mme Christiane PREVITALI, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
M. Ghislain de FLAUJAC  
M. Frank GOBBATO  
Mme Françoise LACAPERE  
Mme Patricia MARROCQ  
Mme Corinne QUEVILLY  
Mme Claire TRAMOND

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à M. Marc DUGROS  
M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI  
M. Frank GOBBATO à M. Xavier BALLENGHIEN  
Mme Françoise LACAPERE à M. Joël VAN DEN BON  
Mme Patricia MARROCQ à Mme Sylvie COUDERC  
Mme Corinne QUEVILLY à Mme Muriel AVID  
Mme Claire TRAMOND à M. Jean-Yves DELACOSTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire : M. Loïc DÉANGLES**

**Objet : Proposition d'inscription sur le Monument aux Morts  
de feu Maurice Lalague, Mort pour la France**

**RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est obligatoire, en vertu de l'article L2223-11 du Code général des collectivités publiques (notamment l'article L2223-11) et du code des pensions militaires (notamment son article L521-3), lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur l'acte de décès, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance (ou du dernier domicile ou sur une stèle) est obligatoire.

Or il s'avère que par courrier en date du 10 avril dernier, l'Association nationale du Souvenir Français a fait la remarque qu'il manquait le nom d'un de nos soldats Lectourois, morts pour la France.

Il s'agit de feu Maurice Lalague, Sergent-chef, né le 26 novembre 1914 à Lectoure, engagé à la légion étrangère le 2 décembre 1937, sous le pseudonyme Maurice Delbeck de nationalité belge.

Affecté au 5<sup>ème</sup> Régiment Etranger d'Infanterie REI « Régiment du Tonkin », il est mort au combat le 16 avril 1954 à Vinh-Tuyen, sa dépouille n'a pas été rapatriée.

Le comité de Lomagne de l'Association du Souvenir Français souhaite que son souvenir soit gravé sur la tombe de regroupement dédiée à 4 poilus de la guerre 14-18.

Ainsi, à l'occasion de la cérémonie d'hommage aux combattants d'Indochine prévue le 8 juin prochain, son parcours militaire et tout particulièrement les circonstances de sa mort y seront évoqués.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à faire inscrire le nom du sergent-chef Maurice Lalague alias Delbeck sur le monument aux morts.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le **30 MAI 2023** et sera publiée au recueil des actes administratifs.

**Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 30 MAI 2023**